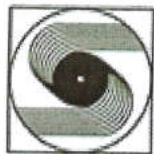


المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

GROUPE INDUSTRIEL DES CEMENTS D'ALGERIE

SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE HAMMA BOUZIANE

« S.C.H.B »

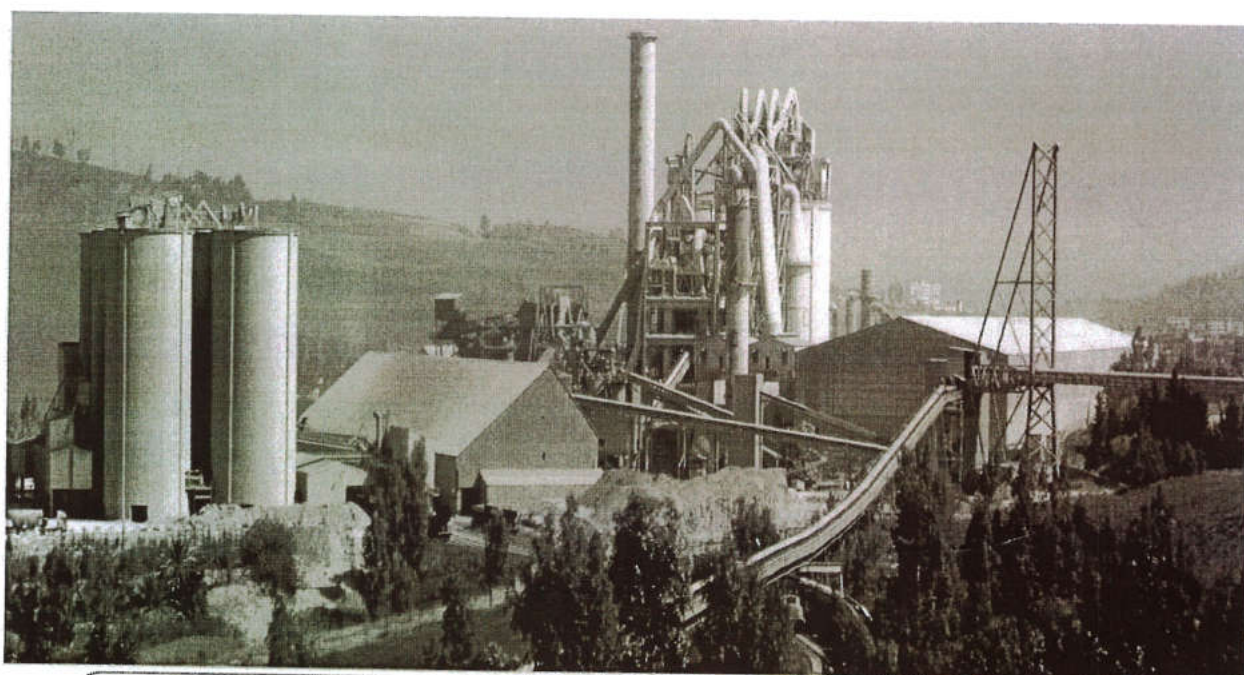
ش.ذ.أ - 2.200.000.000 DA SPA au capital social de:

رأس مالها الاجتماعي

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N° 08 /SCM/SCHB/2021

SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE HAMMA BOUZIANE



CAHIER DES CHARGES PRESTATION DE TRANSPORT DU PERSONNEL DE LA CIMENTERIE HAMMA BOUZIANE

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

S. C. H. B

Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

Exercice 2021

Date de parution	18 NOV. 2021
Date limite de dépôt	08 DEC. 2021
Date d'ouverture des plis	08 DEC. 2021

SOMMAIRE

A/ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

- ARTICLE 01 : OBJET.
- ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION.
- ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.
- ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA PRESTATION.
- ARTICLE 05 : CARACTERISTIQUES DU MARCHE.
- ARTICLE 06 : SOUS-TRAITANCE.
- ARTICLE 07 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.
- ARTICLE 08 : OBLIGATIONS DU CLIENT.
- ARTICLE 09 : PENALITES DE RETARD.
- ARTICLE 10 : ASSURANCES.
- ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT.
- ARTICLE 12 : IMPOTS DROITS ET TAXES.
- ARTICLE 13 : REGLEMENT DES LITIGES.
- ARTICLE 14 : EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT.
- ARTICLE 15 : FORCE MAJEURE.
- ARTICLE 16 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION.
- ARTICLE 17 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.
- ARTICLE 18 : ECLAIRCISSEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 19 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS.
- ARTICLE 20 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE.
- ARTICLE 21 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.
- ARTICLE 22 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 23 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE.
- ARTICLE 24 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.
- ARTICLE 25 : ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE.

B/ CLAUSES DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.

ANNEXES

Le Bordereau des prix	ANNEXE 1
Le modèle de soumission	ANNEXE 2
Le modèle de déclaration à souscrire	ANNEXE 3
La déclaration de probité	ANNEXE 4
Le modèle de la délégation de pouvoir	ANNEXE 5
Le modèle de Fiche d'identification du soumissionnaire	ANNEXE 6

A/ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

S.C.H.B.
Direction Générale
Secrétariat des Marchés

Société des Ciments de Hamma Bouza
- SCHB -
Comité AD - HOC

ARTICLE 01: OBJET.

Le présent cahier des charges, à pour objet de définir les termes et les conditions auxquels, le soumissionnaire doit se conformer, pour la réalisation de la prestation de transport du personnel de la cimenterie Hamma Bouziane.

ARTICLE 02: MODE DE PASSATION.

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions du manuel de procédures de passation des marchés en vigueur du Groupe GICA.

Le mode de passation du présent marché est l'Avis d'Appel d'Offre National Restreint.

ARTICLE 03: CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Seuls les transporteurs spécialisés dans le domaine du transport en commun peuvent participer à cette soumission.

ARTICLE 04: ETENDUE DE LA PRESTATION.

L'étendue de la prestation consiste en le transport du personnel de la cimenterie Hamma Bouziane (y compris la carrière) des points de ramassage vers l'unité et retour selon la répartition des circuits définie au point 03 du cahier des spécifications techniques, avec la possibilité d'attribuer exclusivement 20% du marché aux micro-entreprises (ANSEJ-CNAC) au prix du soumissionnaire retenu.

ARTICLE 05: CARACTERISTIQUES DU MARCHE.

5.1 TYPE

Le marché à conclure sera un marché d'une (01) année, renouvelable une seule fois pour une période d'égale durée dans les mêmes conditions, après accord des deux parties.

5.2 CONTENU

Le marché précisera principalement les obligations suivantes :

- Le nombre de rotations estimatif à assurer pendant la validité du contrat,
- Le prix unitaire par type de rotation,
- Les modalités de paiement,
- Les conditions d'exécution de la prestation.
- Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs circuits.

ARTICLE 06 : SOUS-TRAITANCE.

Le soumissionnaire ne peut en aucun cas, sous-traiter tout ou partie des prestations qui lui sont confiées sans l'accord préalable du client.

ARTICLE 07: OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.

Le soumissionnaire doit :

- Respecter scrupuleusement les horaires d'arrivés et de départ fixés par le client,
- Mettre un panneau indiquant le nom de la société,
- Le Respect morale du personnel,

- Mettre à la disposition du client des véhicules (**AUTOCAR**) en bon état de marche, d'acquisition récente (**année 2017 et plus**),
- Effectuer les services qui lui sont confiés dans le strict respect de la réglementation en la matière et ce dans les meilleures conditions d'hygiène, sécurité, confort (la **climatisation est obligatoire**),
- Le soumissionnaire respectera aussi les itinéraires ainsi que les points de ramassages définis au point 03 des clauses des prescriptions techniques,
- Le soumissionnaire a l'entière responsabilité sur ses moyens de transport,
- Le soumissionnaire doit assurer les rotations quotidiennement,
- Le soumissionnaire doit également et à la demande du client, garantir le service pendant les week-ends et jours fériés pour le travail en poste normal et en 2X8,
- Le soumissionnaire doit assurer le transport du personnel en toutes circonstances.
- le client se réserve le droit de refuser tout moyen de transport ne répondant pas aux exigences définies dans le présent cahier des charges.
- Eviter de s'approvisionner en gas-oil pendant le circuit en présence du personnels,).

ARTICLE 08: OBLIGATIONS DU CLIENT.

- Le client définira les circuits (points de départs, arrivées et de ramassage),
- Le client doit préciser au soumissionnaire le nombre de passagers par circuit,
- Le client mettra à la disposition du soumissionnaire un lieu pour la montée et descente du personnel à l'intérieur de la cimenterie,
- Le client se réserve le droit d'assurer quotidiennement le contrôle des moyens de transport du personnel utilisés, par le responsable des moyens généraux.

ARTICLE 09: PENALITES DE RETARD.

En cas d'arrivée tardive non justifiée au-delà de vingt minutes, trois fois durant le même mois, le client se réserve le droit d'appliquer une pénalité de retard à raison de 05% du montant du circuit concerné.

ARTICLE 10 : ASSURANCES.

Le soumissionnaire doit souscrire à sa charge toutes les assurances réglementaires liées à la prestation (transport en commun).

ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT.

Le paiement s'effectuera par virement bancaire au plus tard trente (30) jours après réception de la facture et feuille d'attachement des prestations réalisées mensuellement signé par les deux parties.

ARTICLE 12 : IMPOTS, DROITS ET TAXES.

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

ARTICLE 13: REGLEMENT DES LITIGES.

Tous litiges pouvant survenir entre les deux parties, seront réglés à l'amiable.

Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord à l'amiable, les deux parties conviennent que le différend découlant sera traité devant le tribunal de Constantine.

ARTICLE 14: EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT.

Le soumissionnaire doit répondre aux exigences de santé, sécurité et environnement liées à son activité.

1. Respecter les consignes environnementales ci après :
Entretien le matériel roulant utilise dans le site afin d'éviter le rejet des gaz d'échappement, fuites d'huiles, gas-oil et bruit etc....
2. Respecter le code de la route (pas d'excès de vitesse).

ARTICLE 15: FORCE MAJEURE.

On entend par force majeure, pour l'exécution du contrat, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible, hors du contrôle des deux parties cet acte ou événement à une incidence directe sur l'exécution du contrat, mais non limités à guerre ou hostilité, émeute, ou affrontement civil, tremblement de terre, inondation, tempête, foudre, intempérie ou catastrophe naturelle, interruption dans les transport et moyens de communication, acte de l'autorité publique, accident, incendie, explosion, grève, lock-out ou acte concerté des employés (sauf dans le cas ou la partie qui invoque le cas de force majeur a le pouvoir de l'éviter).

En conséquence ne constitue pas un cas de force majeure au sens du présent contrat, tout acte ou événement dont il aurait été possible de prévoir la réalisation et de se prémunir contre ses conséquences en faisant preuve d'une diligence raisonnable.

Au cas où interviendrait un événement qui constituerait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure, il est entendu que cette prorogation n'entraînera pas pénalité et ne mettre pas en cause la responsabilité de la partie empêchée.

La partie qui invoque un cas de force majeure devra, aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification expresse à l'autre partie, cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et intervenir dans les quinze (15) jours calendaires. Tout retard pour ces cas de force majeure, non notifié dans les conditions et formes ci-dessus, ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel. Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure. Le débiteur retardé dans l'exécution de prestation par un cas de force majeure fera son possible après la disparition de celui-ci pour réduire ou en effacer les conséquences qui en résulteraient dans le planning contractuel.

ARTICLE 16: CONSISTANCE DE LA SOUMISSION.

La soumission en un seul exemplaire original doit comporter deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

16.1 L'ENVELOPPE N°1 « Offre technique », Elle doit renfermer les documents ci-dessous, sur support papiers en un seul exemplaire.

- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe),
- La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe),
- La Délégation de pouvoir autorisant le signataire de la lettre de la Soumission à engager le soumissionnaire éventuellement (selon modèle en annexe),
- Fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle en annexe)
- Les documents sociétaires du soumissionnaire :
 - Statut de la société.
 - Copie du registre de commerce (électronique),
 - Copie le NIF électronique et le NIS,
 - Copie de l'attestation d'activité C20,
 - Extrait de rôle,
 - Attestation de mise à jour CNAS et/ou CASNOS,
 - Copies des bilans certifiés de trois dernières années,
 - Copie de l'attestation de la direction des transports justifiant de sa qualité de transporteur en commun,
 - Document justifiant le statut de **micro-entreprises (ANSEJ-CNAC)**,
 - Copie de la carte professionnelle de transporteur de voyageurs,
 - Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal lorsqu'il s'agit d'une société,
 - Références bancaires (**RIB**),
 - Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire : Références et aptitudes professionnelles (Attestations de bonne exécution, copies de contrats...),
 - Liste des moyens Matériels propres au soumissionnaire avec documents justificatifs (copies des cartes grises, polices d'assurance et fiches de contrôle techniques du matériel de transport),
 - Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé par le soumissionnaire, portant dans sa dernière page la mention « **lu et accepté** »,
 - L'offre des prestations du transport de personnel proprement dite établie conformément au cahier des charges non valorisée.

16.2 L'ENVELOPPE N°2 « Offre financière », Elle doit renfermer les documents ci-dessous, sur support papier, en un seul exemplaire.

- La lettre de soumission, **par circuit**, renseignée par rotation (montant de la rotation HT et TTC) signée et portant le cachet humide (selon modèle joint en annexe),
 - Bordereau des prix de la rotation Hors Taxe: (selon modèle joint en annexe).
- Les micro-entreprises (**ANSEJ-CNAC**), ne sont pas concernées par l'offre financière.
- Les prix sont fermes, non négociables, non révisables, et non actualisables pendant toute la durée de validité du contrat.

Les deux enveloppes ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans **UN PLI STRICTEMENT ANONYME** dûment fermé et ne portant que la mention :

Appel d'Offres National Restreint

N° 08 /SCM/SCHB/2021

- A NE PAS OUVRIR -

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse suivante :

**SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES MARCHES
EPE / SPA SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE (SCHB)
Zone Industrielle Rhumel de BOUSSOUF- CONSTANTINE – ALGERIE**

Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 17: RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.

Le retrait du présent cahier des charges se fera contre le paiement d'une somme de Trente milles dinars (30 000,00 DA) au niveau du secrétariat des marchés de la Société des ciments de Hamma Bouziane par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté et avec remise d'une quittance de paiement.

Le soumissionnaire ou son mandataire doit mentionner lors du retrait du cahier des charges les informations suivantes:

Raison sociale :
Nom et prénom du soumissionnaire/ mandataire :
Adresse :
Adresse E-mail:
Numéro de téléphone :
Numéro de fax :

ARTICLE 18: ECLAIRCISSEMENT SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE.

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offre peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée au secrétariat des marchés de la société des ciments de Hamma Bouziane au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

La réponse doit être communiquée à l'ensemble des soumissionnaires

- ✓ Fax : 213 (031) 60 65 39
- ✓ Tél. : 213 (031) 60 65 43
- ✓ E-mail : contacts.schbdg@gica.dz

ARTICLE 19: DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS.

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à Dix (10 H 00'), Vingt et un (21) jours calendaires à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et le BOMOP. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à 11 heures,

en présence éventuellement d'un huissier de justice et des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours, après la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent être muni de délégation de pouvoir pour assister à l'ouverture des plis.

ARTICLE 20: DOCUMENTS DE RECEVABILITE.

1. Lettre de soumission, **pour chaque circuit**, renseignée par rotation, signée et portant le cachet humide, (les micro-entreprises (ANSEJ-CNAC), non concernées),
2. Déclaration à souscrire,
3. Copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page, portant dans sa dernière page la mention **lu et accepté**,
4. l'offre proprement dite, (les micro-entreprises (ANSEJ-CNAC), non concernées).

ARTICLE 21: CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.

Le choix du soumissionnaire se fera sur la base des critères ci-après :

Offre technique : (30 points)

- Conformité des documents administratifs au cahier des charges (05 points).
- Références professionnelles et Ancienneté dans le domaine de transport du personnel (10 points).
- Moyens Matériels (15 points).

Le soumissionnaire sera éliminé si son offre technique totalise un nombre de point inférieur à vingt points (20).

Offre financière : (70 points)

Prix proposés (70 points)

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

La Note Globale: NG

$$NG = NT + NF$$

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale (NG) sera retenue.

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du cocontractant.

ARTICLE 22: ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES.

En cas de situation exceptionnelle d'annulation, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre en aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'infructuosité où son offre ne sera pas retenue ou si l'opération est annulée.

ARTICLE 23: ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ.

Un avis d'attribution provisoire du marché sera publié dans la presse nationale et communiqué par écrit aux soumissionnaires. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

Le soumissionnaire retenu pourra être éventuellement " invité" à négocier les articles du contrat.

ARTICLE 24: POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat des marchés de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et le BOMOP.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

ARTICLE 25: ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ.

L'attribution définitive du marché est notifiée par écrit au soumissionnaire retenu avant l'expiration du délai de validité de l'offre.

LU ET ACCEPTÉ

CACHET ET SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE
(NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE)
(CACHET DE LA SOCIETE)

B/ CLAUSES DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.

1- Etendue de la prestation

L'étendue de la prestation consiste en la sous-traitance du transport du personnel de la cimenterie Hamma Bouziane comme suit :

- Poste 08 H – 16H : 02 rotations par jour et par circuit (de dimanche à Jeudi)
- Poste 3x8 : 03 rotations par jour et par circuit (7/7).
- Poste 2x8 : 02 rotations par jour et par circuit (de samedi à jeudi).

2- CONDITIONS GENERALES DU TRANSPORT

Les conditions de prestation du transport auxquelles le soumissionnaire doit se conformer sont définies comme suit :

- Avoir une expérience dans le domaine du transport en commun égale au minimum à cinq (05) ans,
- Avoir un personnel qualifié dans le domaine du transport en commun,
- Disposer de matériel de transport en bon état et d'acquisition récente (**année 2017 et plus**),
- Disposer des exigences juridiques, professionnelles & financières nécessaires,
- Assurer le transport du personnel dans de bonnes conditions d'hygiène, sécurité, confort (**la climatisation est obligatoire**).

3 -CIRCUITS ET POINTS DE RAMASSAGE :

3-1 CIRCUIT N° 01 : ZIADIA 8H -16H

ZIADIA –LA BUM – CITE DES FRERES ABBES- CITE DAKSI – S.M.K – CITE DES MURIERS – CHALET DES PINS - ARRET BUS SIDI RACHED- GARE SNTF – SIDI MCID- BEKIRA1 (pompe à essence)- BEKIRA 2 (embranchement) – Intersection la GARE HB - CIMENTERIE

3-2 - CIRCUIT N° 02 : KADOUR BOUMEDOUS 8H – 16H

KADOUR BOUMEDOUS (EN FACE CNAS) – CILOC- NAHAS NABIL –PONT 5 JUILLET- CITE EL BIR - EMBRANCHEMENT CHETTABA – PONT EL MENIA - CITE DJEBLI AHMED- EMBRANCHEMENT MILA -CITE CHERAKET- MOULIN 212 – CIMENTERIE.

3-3 CIRCUIT N° 03 : ZIGHOUD YUCEF 8H -16H

ZIGHOUD YUCEF (Centre Ville et Gare) – CITE STE – TECHNICUM DJABER IBNOU HAYANE – CITE CNEP – POSTE – GARE ROUTIERE ZIGHOUD YUCEF- ARRET DE BUS HOPITAL DIDOUCHE MOURAD – CIMENTERIE.

3-4 CIRCUIT N° 04 HAMMA BOUZIANE 8H-16H

POSTE HB – MARCHE COUVERT – CITE EL GHIREN – CASOREC – ONAMHYD - CIMENTERIE.

3-5 CIRCUIT N° 05 CIMENTERIE- CARRIERE 8H16H

CIMENTERIE - CARRIERE.

3-6 Circuit No 06 Nouvelle Ville- Ali Mendjli 08H16h

UV 21- Nouvelle ville Rond point Nsoumer - UV13 - UV 14 - UV 02 - Intersection Université 02 Gare Routière Ali mendjeli - Mosquée EL RAYAN - UV 06 - Mosquée Ahmed Hamani - Rond point cosider - Boulevard de l'ALN - les 4 chemins évolutif - Zouaghi - Université 8/11 - Djenan Zitoun - arrêt Bus Fadila Saadane - Pont 5 juillet - Boudraa Salah - embranchement Chettaba - Pont El menia - cite Djebli - Cité Cheraket - Cimenterie.

3-7 Circuit No 07 Nouvelle Ville- Ali Mendjli 08H16h

UV 20 - intersection UV19. UV20 - intersection UV 17. UV 19 - CNEP IMMO UV 17 - UV 17 DAMBRI - Route poid lourd - 04 chemins - Cité Zouaghi Slimane -Boussouf (Direction régionale Algérie télécom) - Pont 5 juillet - Boudraa Salah - Embranchement Chettaba - Pont El Menia - Cité Djebli - Cité Cheraket - Cimenterie.

3-8 CIRCUIT N° 08 DJEBEL EL WAHCHE EN 3X8

DJEBEL EL WAHCHE - LA BUM - CITE DES FRERES ABBES- CITE DAKSI - S.M.K - CITE DES MURIERS - CHALET DES PINS - ARRET BUS SIDI RACHED- GARE SNTF- SIDI MCID- BEKIRA 1 (pompe à essence)- BEKIRA II (embranchement) - Intersection GARE HB - HAMMA BOUZIANE VILLAGE (LA POSTE HB- MARCHÉ COUVERT - CITE EL GHIREN - CASOREC - ONAMHYD - CIMENTERIE.

3-9 CIRCUIT N°09 : Nouvelle Ville- 3X8

UV 21 - NOUVELLE VILLE UV 18-19 - ROND POINT NSOUMER- ROND POINT NSOUMER UV20 - STATION B US RITEDJ MALL - UV 13 (AADL) - COSIDER - FIRMA- SOREST - LES 4 CHEMINS EVOLUTIF - ZOUAGHI - UNIVERSITE 8/11 - DJENAN ZITOUN - CILOC- NAHAS NABIL -PONT 5 JUILLET - CITE EL BIR- EMBRANCHEMENT CHETTABA - PONT EL MENIA - CITE DJEBLI AHMED - EMBRANCHEMENT MILA- CITE CHERAKET- AIN BENSEBAA- HAMMA BOUZIANE VILLAGE (PTT - MARCHÉ COUVERT - CITE EL GHIREN - CASOREC - ONAMHYD) - CIMENTERIE.

3-10 CIRCUIT N° 10: ZIGHOUD YUCEF 3X8

ZIGHOUD YUCEF(Centre Ville et Gare) - DIDOUCHE MOURAD(EN FACE CASOREC ET GARE) - CIMENTERIE.

3-11 CIRCUIT N° 11 : ZIGHOUD YUCEF (CARRIERE 2X8)

ZIGHOUD YUCEF (Centre Ville et Gare) - DIDOUCHE MOURAD (en face CASOREC et Gare) - CIMENTERIE - HAMMA BOUZIANE VILLAGE (PTT - MARCHÉ COUVERT - CITE EL GHIREN - CASOREC - ONAMHYD) -CIMENTERIE- - CARRIERE.

3-12 CIRCUIT N° 12 KHROUB EN 3X8

MASSINISSA - GARE ROUTIERE KHROUB - CENTRE VILLE KHROUB- INTERSECTION MOUZINA SONACOME OUED HAMIMIME- SISSAOUI - ONAMA- 4 EME KM - CITE DES MURIERS - CHALET DES PINS- ARRET DE BUS SIDI RACHED- GARE SNTF- SIDI MCID- BEKIRA- GARE HAMMABOUZIANE- UNITE CIMENTERIE.

3-13 Circuit No 13 Didouche Mourad 08H16h

CITE RETEBA ADL – CITE 200 LOGEMENTS – MOSQUE ALI BEN ABI TALEB – CITE NERDJESS-
CITE 40 LOGEMENTS – CITE EL YASMINE –CNAS – GARE DIDOUCHE MOURAD - CIMENTERIE.

3-14 Circuit No 14 KHROUB 08H16h

MOUZINA SONACOME OUED HAMIMINE – ARRET DE BUS MARCHE MASSINISSA– HOPITAL
KHROUB- ROND POINT 900 LOGEMENTS- BECHAKRA ADL – SISSAOUI – 4^{ème} KM – LA GARE
(BAB EL KENTRA) – BEKIRA – CIMENTERIE.

4- HORAIRES DE DEPART ET D'ARRIVEE.

- CIRCUITS 1-2-3- (8H/16H)

* ZIADIA- KADOUR BOUMEDOUS - ZIGHOUD YUCEF:

- MATIN - DEPART : 7H10 ARRIVEE 7H50

- SORTIE USINE : FIN POSTE 16H10

- CIRCUIT 4 (8H/16H)

* HAMMA BOUZIANE : MATIN - DEPART: 7H25 ARRIVEE 7H50

- SORTIE USINE : FIN POSTE 16H10

- CIRCUIT 5 (8H16H)

* CARRIERE :

- MATIN DEPART DE LA CIMENTERIE 8H00

- SORTIE FIN POSTE CARRIERE 15H45

- CIRCUIT 6 -7 (8H / 16H)

- Nouvelle ville Ali Mendjeli

- Départ 06h 30 arrivée cimenterie 07h50

- Sortie Usine Fin de poste 16h10

- CIRCUITS .8 - 10 (3X8)

*DJEBEL EL WAHCHE - ZIGHOUD YUCEF

- POSTE MATIN DEPART : 4H10 - ARRIVEE 4H45 - SORTIE 5H10

- POSTE APRES MIDI : DEPART 12H10 ARRIVEE 12H45 – SORTIE 13H10

- POSTE NUIT : DEPART 20H10 ARRIVEE 20H45 - SORTIE : 21H10

- CIRCUITS 9 (3X8)

*NOUVELLE VILLE

- POSTE MATIN DEPART : 3H15 - ARRIVEE 4H45 - SORTIE 5H10
- POSTE APRES MIDI : DEPART 11H15 ARRIVEE 12H45 – SORTIE 13H10
- POSTE NUIT : DEPART 19H45 ARRIVEE 21H15 - SORTIE : 21H10

- CIRCUIT N° 11 (2X8)

*CARRIERE :

- POSTE MATIN: DEPART ZIGHOUD 4H10 ARRIVEE 4H45
- POSTE APRES MIDI : DEPART ZIGHOUD 11H10 ARRIVEE 11H45
- SORTIE EQUIPE APRES MIDI : 19H30

- CIRCUIT N°12 (3X8)

* KHROUB :

- POSTE MATIN DEPART : 3H45 - ARRIVEE 4H45 - SORTIE 5H10
- POSTE APRES MIDI : DEPART 11H45 ARRIVEE 12H45 – SORTIE 13H10
- POSTE NUIT : DEPART 19H45 ARRIVEE 20H45 - SORTIE : 21H10

- CIRCUITS 13 (8H/16H)

*- DIDOUCHE MOURAD :

- MATIN - DEPART : 7H10 ARRIVEE 7H50
- SORTIE USINE : FIN POSTE 16H10

- CIRCUITS 14 (8H/16H)

*KHROUB

- MATIN - DEPART : 6 H50 ARRIVEE 7H50
- SORTIE USINE : FIN POSTE 16H10

5- NOMBRE DE PERSONNES A TRANSPORTER

Le nombre de personnes à transporter en moyenne par circuit est de :

Personnel Poste Normal	8H/16H	circuits N° 01	: 35 Personnes assises
Personnel Poste Normal	8H/16H	circuits N° -02	: 30 Personnes assises
Personnel Poste Normal	8H/16H	circuit N° 03	: 30 personnes assises
Personnel Poste Normal	8H/16H	circuit N°04	: 35 personnes assises
Personnel Poste Normal	8H/16H	circuit N° 05	: 20 personnes assises
Personnel Poste Normal	8H/16H	circuit N° 06	: 25 personnes assises
Personnel Poste Normal	8H/16H	circuit N° 07	: 25 personnes assises
Personnel Poste 3x8		circuits N° 08 -	: 15 personnes assises
Personnel Poste 3x8		circuits N° 09 -	: 15 personnes assises
Personnel Poste 3x8		circuit N° 10	: 15 personnes assises
Personnel Poste 2x8		circuits N° 11	: 15 personnes assises
Personnel Poste 3x8		circuits N° 12	: 15 personnes assises
Personnel Poste Normal	8H/16H	circuits N° 13	: 35 Personnes assises
Personnel Poste Normal	8H/16H	circuits N° 14	: 25 Personnes assises

Annexe 1

Bordereau des Prix par Rotation

Les prix sont établis sur la base d'une rotation, étant entendu qu'une rotation comprend un Aller - Retour des lieux de ramassage vers l'unité Cimenterie Hamma Bouziane et de l'unité cimenterie vers les lieux de ramassage.

LIGNE OU CIRCUIT	NOMBRE DE PLACES ASSISES	ANNEE DU VEHICULE	TYPE DE VEHICULE	PRIX DE LA ROTATION DA (HT)
01	35			
02	30			
03	30			
04	35			
05	20			
06	25			
07	25			
08	15			
09	15			
10	15			
11	15			
12	15			
13	35			
14	25			

N.B : Une Rotation équivaut à un Aller / Retour

Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire

ANNEXE 2
LETTRE DE SOUMISSION PAR CIRCUIT
Circuit No :

Société des Circuits de Hammam Bouzia
- SCHB -
Comité AD - HOC

S. C. M. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés

(sur papier à en-tête du soumissionnaire)
Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autres (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers :

A exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant la somme de (indiquer le montant de la rotation en dinars et, en chiffre et en lettre, et en hors taxes et en toutes taxes) :

Montant par Rotation : (Aller et retour) :
.....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettre) :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire N°auprès :

Adresse : Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

NB : en cas de groupement, le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 3

DECLARATION A SOUSCRIRE

(sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce :

Wilaya ou seront exécutées les prestations objet du marché:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché:

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? :

Dans l'affirmative: (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société fait-t-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision) :

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

La société s'est rendue coupable de fausses déclarations ? :

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

La société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrage ? :

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres de l'ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) :

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale ? :

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer le maître de l'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée) :

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à : le :

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire. Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 4

(sur papier à en-tête du soumissionnaire)

DECLARATION DE PROBITE

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause, elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics. La résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à : le :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité. En cas de sous-traitance, chaque sous traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 5

DELEGATION DE POUVOIR

Je Soussigné (NOM, Prénom, Fonction) :

De la société :

Forme juridique de la Société :

Au capital Social de (Montant du Capital) :

Adresse du Siège Social :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

En date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur, Madame : (nom et prénom ou nom de la société) :

Négocier et conclure avec la SCHB un contrat de prestation de :

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :, Le

(NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE)

(CACHET DE LA SOCIETE)

ANNEXE 6

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale :

Nationalité :

Forme juridique de la société :

Capital social :

Adresse du siège social :

Date de création :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers (période à définir par la société) :

Société des Ciments de Hammam Bouzian
- SCHB -
Comité AD - HOC

S. G. P. B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Marchés